



# CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance- RNCP 38565

Distanciel  
8 à 24 mois



## Qu'est-ce que le CAP AEPE ?

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. L'Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il offre de nombreux débouchés. Une fois obtenu, vous pourrez exercer en école maternelle, à votre domicile ou dans un établissement accueillant des jeunes enfants de 0 à 3 ans.

---

### Objectifs de la formation

Au terme de cette formation, le titulaire du CAP AEPE aura acquis toutes les compétences qui lui permettront de mettre en place des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à l'acquisition du langage. La formation vise aussi à rendre l'apprenant(e) capable de prodiguer des soins du quotidien afin de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant.

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance vous permettra d'acquérir des compétences pour l'accueil collectif, l'école maternelle ou à domicile pour :

- Etablir une relation de confiance avec les parents et les enfants
- Participer avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant
- Créer les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité
- Mettre en place des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage
- Prodiguer des soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective

### Les prérequis

- Être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen

## **Modalités de formation**

- Formation en ligne et en présentiel (deux lundis par mois)

## **Délai d'accès à la formation en e-learning**

- Entretien et test de positionnement
- La formation est accessible sous une semaine suite à la validation par le bénéficiaire

## **Durée de la formation**

- 748 heures de formation dont 448 heures de stage ou expérience professionnelle
- Un accès pendant 24 mois à la formation pour préparer en toute sérénité le diplôme du CAP AEPE

## **Méthodes mobilisées**

- Afin d'assurer la pertinence, la faisabilité et l'efficacité de l'action, les moyens suivant sont déployés :
- Plateforme E-Learning accessible 7j/7 et 24h/24
- Cours synchrones via TEAMS
- Supports de cours numériques, gamifiés et interactifs
- Quiz, cas pratiques, annales, devoirs/corrigés
- Webinaires interactifs
- Vidéos interactives
- Mises en situation dynamiques
- Tutoriels vidéos
- Tableau de bord personnel (Progression, messages, etc.)
- Des rendez-vous réguliers avec un professeur pour faire le point sur votre progression
- Accès à une messagerie instantanée, possibilité d'échanger régulièrement avec l'équipe pédagogique
- Espace de communauté pour échanger entre apprenants

## **LE PROGRAMME DU CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)**

- Module 1 : Accompagner le développement du jeune enfant : 196 h
- Module 2 : Exercer son activité en accueil collectif : 78h
- Module 3 : Exercer son activité en accueil individuel : 138 h
- PSE : Prévention, sécurité, environnement : 28h
- Réaliser/Démontrer d'une expérience professionnelle ou de stages (14 semaines MINIMUM)

*L'ensemble des blocs de compétences doivent être suivis même si le candidat dispose de dispenses à l'examen.*

## Modalités d'évaluation

- L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée par une ou plusieurs évaluations à la fin de chaque chapitre. Le type d'évaluation varie pour s'adapter au thème abordé. Les résultats sont tous centralisés sur un tableau faisant apparaître les notes obtenues.
- Une fois la formation terminée, une enquête de satisfaction ainsi qu'une attestation individuelle de formation est envoyée par mail.
- Le CAP "Accompagnant Éducatif de la Petite Enfance" est un diplôme validé par une épreuve ponctuelle en fin de formation, fixée par l'Éducation nationale.

## Profil des intervenants

Notre équipe est composée de formateurs, consultants, experts dans leur domaine de compétences qui justifient d'une solide expérience professionnelle. Les différents contenus pédagogiques sont rédigés par leur soin.

## Tarifs

Les modes de financements et tarifs diffèrent selon la situation de chacun. Contactez nous afin d'obtenir un devis sur mesure.

## Accessibilité

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter en amont de toute inscription.

Contact référent handicap : [contact@doussacademie.fr](mailto:contact@doussacademie.fr)

## Validation des blocs de compétences

Le CAP AEPE est divisé en 6 blocs de compétences, qu'il est possible de valider individuellement :

- 3 blocs de compétences professionnelles : UP1, UP2, UP3
- 3 blocs de compétences générales : UG1, UG2, UG3

Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

1. Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.
2. Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

Lien vers France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28048/>

## Les dispenses d'épreuves

Les candidats déjà titulaires des diplômes français suivants sont dispensés des épreuves générales :

- CAP ou BEP des ministères Education nationale, maritime ou agricole
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- diplôme ou titre enregistré au moins au niveau IV du Répertoire National des Certifications Professionnelles

Les candidats titulaires des diplômes français suivants peuvent obtenir une dispense pour certaines épreuves professionnelles :

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre assistant(e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sport	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education Nationale et jeunesse	Education Nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le jeune enfant dans son développement		<b>Dispense</b>	<b>Dispense</b>	<b>Dispense</b>	Allègement	<b>Dispense</b>
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	<b>Dispense</b>				<b>Dispense</b>	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		<b>Dispense</b>	<b>Dispense</b>	<b>Dispense</b>		<b>Dispense</b>

## Débouchés professionnels : quels métiers exercer avec un CAP AEPE ?

- Animateur d'éveil ou assistant de crèche ou l'aide auxiliaire de puériculture
- Assistant maternel (après l'obtention de l'agrément)...
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM
- Aide éducateur, animateur, garde d'enfant à domicile...

## Poursuites d'études envisageables

Ce CAP offre les moyens d'évoluer vers différentes formations et métiers du domaine sanitaire et social :

- Le Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne)
- Auxiliaire de Puériculture
- Educateur de jeunes enfants/ Educateur spécialisé/ Assistant de service social
- BTS SP3S ( Services et prestations des secteurs sanitaires et sociales)

## Les lieux d'exercices de l'AEPE

Crèche collective ou Etablissement d'accueil collectif	Accueil d'enfant de moins de 3 ans, non scolarisés, pendant la journée et de façon régulière à temps complet ou partiel.
Crèche parentale ou établissement à gestion parentale	Établissement créé et géré par une association de parents, qui participent également à l'accueil des enfants sous certaines conditions.

### Les établissements chargé de l'accueil occasionnel des enfants

Halte-garderie ou établissement d'accueil occasionnel	Accueil occasionnel de courte durée d'enfants de moins de 6 ans (scolarisés ou non).
---	--

### Les établissement chargé de l'accueil régulier et occasionnel des enfants

Multi-accueil ou maison de la petite enfance	Établissement offrant dans un même lieu deux types d'accueils : accueil régulier ou occasionnel (ex : crèche collective et halte-garderie) ; accueil familial et collectif (crèche avec un relais d'assistantes maternelles)
--	--

### Des structures innovantes pour s'adapter aux évolutions de la société et aux besoins parentaux.

Micro-crèche	Accueil de 10 enfants au maximum de moins de 6 ans.
Les jardins d'éveil	Accueil pour les enfants de 2 à 3 ans, intermédiaire entre la famille, la crèche et l'école maternelle.
Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (VIP)	Accueil des enfants (0 à 3 ans) de parents sans emploi. Accompagne vers l'emploi ou la formation professionnelle les parents. Les familles monoparentales sont prioritaires.

### L'école maternelle

Ecole maternelle publique ou privée	Obligatoire à partir de 3 ans. C'est la première étape du système éducatif français.
-------------------------------------	--

### L'accueil à domicile

Assistant(e) maternel(le) agré(e) à domicile ou en maison d'assistant(e) maternel(le) (MAM)	Accueil de façon habituelle et non permanente de 1 à 4 enfants à son domicile ou dans une MAM qui est un lieu réservé aux enfants et où se regroupent jusqu'à quatre assistants maternels.
---	--

## CONTACTS

### **Douss Académie**

6 rue saint-denis  
95110 Sannois

Téléphone : 06.19.22.01.96

Courrier : [contact@doussacademie.fr](mailto:contact@doussacademie.fr)

*N°DA enregistré auprès du préfet de la région Ile de France :  
11950757095 (ne vaut pas pas agrément de l'Etat)*

